



Système de protection périphérique temporaire pour une mise en sécurité rapide des zones en hauteur. Installation par pincement sur dalle béton ou acrotère. Conforme NF EN 13374 – Classe A.

Voir les tarifs 

DESCRIPTION

Ce garde-corps de chantier pour dalle est destiné à prévenir les chutes de hauteur lors des **travaux de gros œuvre**.

Il se fixe par **pincement sur dalle béton**, sans perçage de la structure, pour une mise en sécurité rapide et fiable des zones de travail en hauteur (**épaisseur maximale de dalle : 450 mm**).

Sa **structure mécano-soudée** garantit **robustesse** et **stabilité**, tandis que son **réglage fin par manivelle et vis au pas rond** permet une mise en compression précise sur le support.

Disponible en peinture polyuréthane ou en finition galvanisée, il offre une **excellente résistance à la corrosion**.

Deux versions du garde-corps sont disponibles :

- un **modèle à bloqueurs**, conçu pour la mise en place de 2 lisses tubulaires,
- un **modèle à planches**, permettant la fixation de 3 planches bois.

Le +

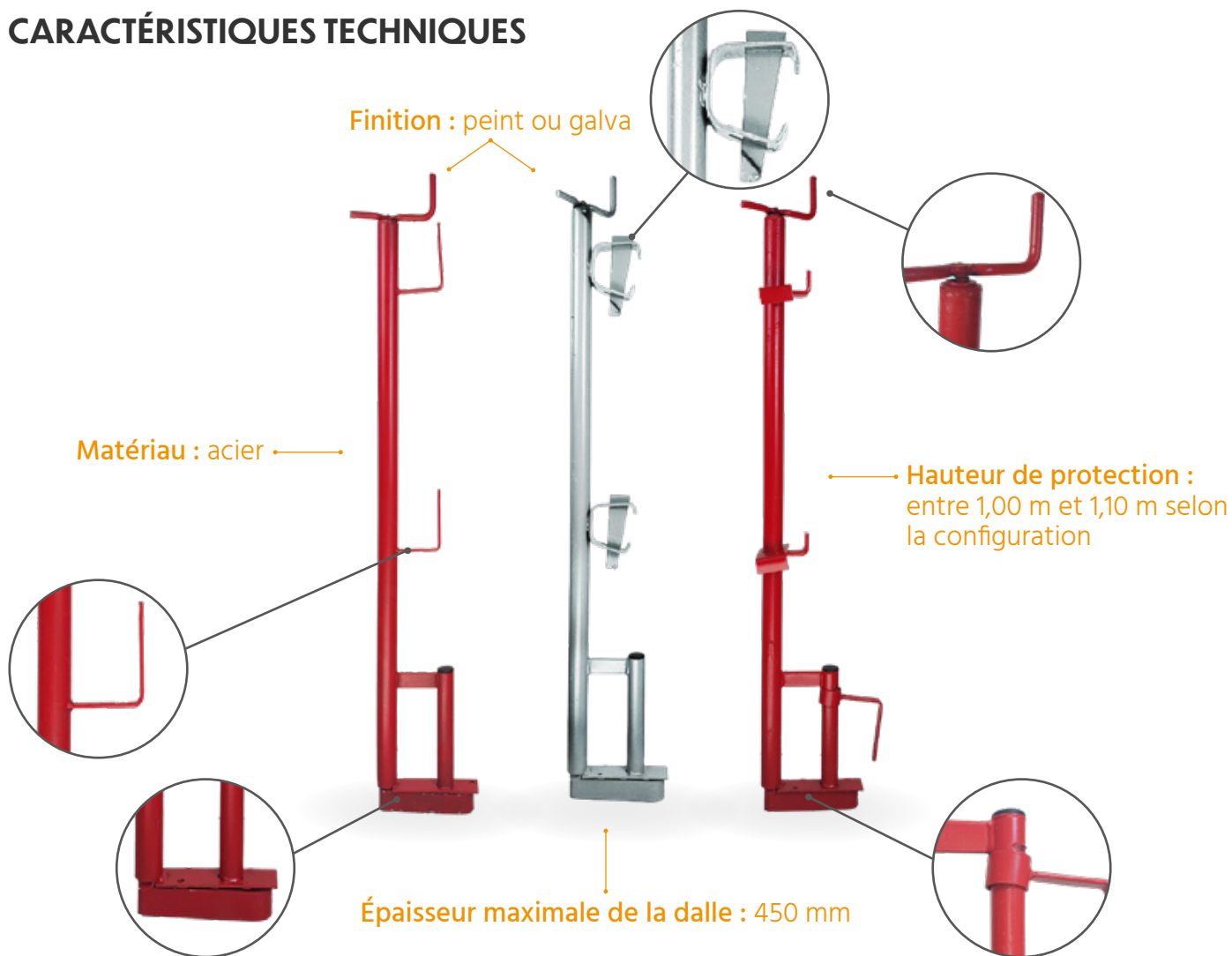
Ce garde-corps est également disponible en **version multidirectionnelle**, offrant une grande flexibilité de montage pour s'adapter à toutes les configurations de chantier, y compris les zones d'angle ou de raccordement complexe.

POINTS FORTS

- ✓ Fabrication française.
- ✓ **Robuste** (structure mécano-soudée). Qualité premium.
- ✓ **Résistance accrue à la corrosion** (peinture polyuréthane ou finition galvanisée).
- ✓ Conforme au **décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004** relatif à la prévention des chutes et aux **recommandations OPPBTP**.
- ✓ Conformité **dimensionnelle NF EN 13374 – Classe A** : résistance appropriée, rigidité et hauteur réglementaire.



— CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



Désignation		Peint		Galva
<p>GARDE-CORPS PINCE DALLE À PLANCHES</p> <p>Utilisation avec 3 planches de section min 150 x 34 mm</p>	GCDPP		GCDPG	
<p>GARDE-CORPS PINCE DALLE À 2 BLOQUEURS</p> <p>Utilisation avec 2 lisses tubulaires Ø 33,7 mm + 1 planche plinthe</p>	GCDBP		GCDBG	
<p>GARDE-CORPS PINCE DALLE À BLOQUEURS MULTIDIRECTIONNEL</p> <p>Utilisation avec 2 lisses tubulaires Ø 33,7 mm + 1 planche plinthe</p>	GCDMP		GCDMG	

© 2025 MonCoffrage.com. Tous droits réservés. Toute reproduction ou utilisation est interdite.



— MISE EN ŒUVRE



1

Placer la pince du garde-corps sur la dalle béton ou l'acrotère, avec deux entretoises en bois ou contreplaqué entre les mâchoires.



2

Serrer à la manivelle jusqu'à mise en compression.



3

Fixer la platine d'appui larmé sur la dalle par le trou Ø 11 mm prévu à cet effet (cheville mécanique ou chimique, non fournie).



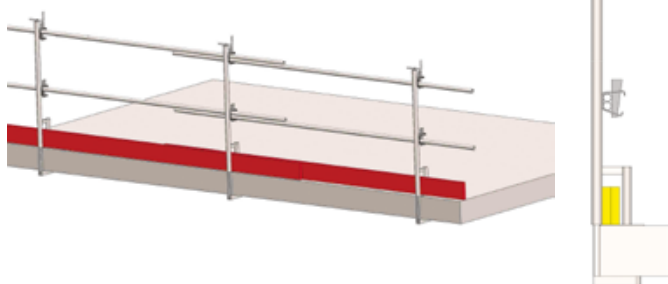
4

Garde-corps 2 bloqueurs

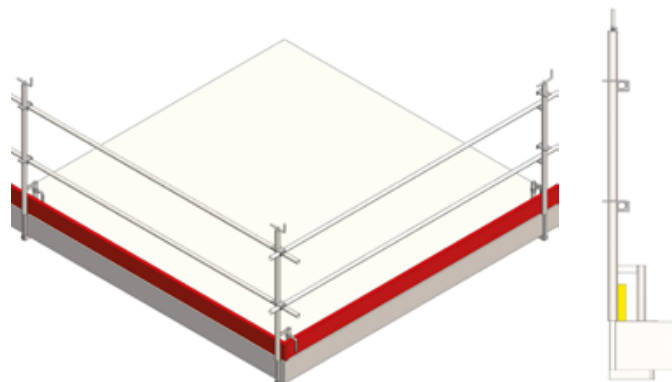
Installer deux lisses Ø 33,7 mm chevauchées de 112 mm et bloquées dans les colliers par simple coup de maillet. Positionner une planche (section 150 x 34 mm) en plinthe sur la partie inférieure du H. Vérifier la bonne tenue (en translation et rotation) de chaque lisse ainsi installée.

! Sécurité

Respecter un **écartement maximum de 3 mètres** entre les garde-corps à bloqueurs ou multidirectionnels
Pour les angles : approcher 2 pinces au plus près de l'angle à protéger.

► Garde-corps 2 bloqueurs unidirectionnel**► Garde-corps 2 bloqueurs multidirectionnel**

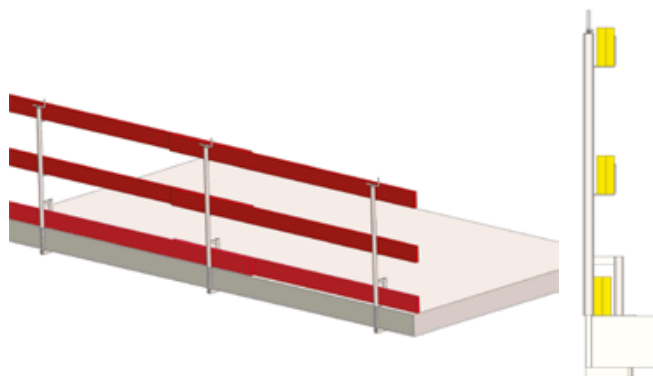
Orientation de 0 à 90°

**Garde-corps 3 planches**

Installer les trois planches (supérieure, intermédiaire H et plinthe) section 150 x 34 mm. (Fixer la planche supérieure à l'aide d'une pointe ou d'une vis à travers le trou du porte planche). Vérifier la bonne tenue de chaque planche ainsi installée.

! Sécurité

Respecter un **écartement maximum de 2 mètres** entre les garde-corps à planches
Pour les angles : approcher 2 pinces au plus près de l'angle à protéger.



5

Le démontage s'effectue dans l'ordre inverse.



⚠️ CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- L'installation et le démontage doivent être effectués par du personnel **formé et équipé d'un harnais antichute**.
- Inspection obligatoire :
 - à la mise en service (par un personnel indépendant),
 - puis à chaque prise de service (contrôle du serrage, de la fixation et de la tenue des éléments).
- Après la chute d'une personne ou d'un objet sur le matériel de protection, une inspection par un personnel formé doit avoir lieu.
- Toutes déformations visibles des composants doivent donner suite immédiatement à une mise au rebut et à son remplacement par du matériel neuf.
- Aucune réparation sur le matériel n'est autorisée hormis intervention du fabricant.
Interdiction d'utilisation en température inférieure à 0 °C sans déneigement préalable.



Photo non contractuelle



Photo non contractuelle

— CONDITIONNEMENT



Vendu à l'unité.

Minimum de commande : 10 pièces.

